



# Commission de services régionaux

Péninsule acadienne

## Réunion extraordinaire du conseil d'administration

1<sup>er</sup> mai 2019

19 h

Caserne des pompiers – St-Isidore

### PROCÈS-VERBAL

#### Membres présents :

---

Alyre Ross,	DSL
Benoit Savoie,	DSL
Leroy Webster,	DSL
Pius LeBouthillier,	DSL
Jacques Boucher,	DSL
Gilles Thériault,	Grande-Anse
Jules Haché,	Lamèque
Yvon Godin,	Bertrand
Georges Savoie,	Neguac
Luc Robichaud,	Paquetville
Oscar Roussel,	Saint-Isidore
Denis Losier,	Tracadie
Paul-Aimé,	Le Goulet
Kevin J. Haché	Caraquet

#### Membres absents :

---

Roger Chiasson,	Bas-Caraquet
Viviane Baldwin,	Maisonnette
Anita S. Robichaud,	Shippagan
Guy Cormier,	St-Léolin
Linda Lavoie,	Ste-Marie-St-Raphaël

**1. Ouverture de la séance**

M. Georges R. Savoie préside l'assemblée et souhaite la bienvenue aux membres et au public présent. Mme Mélanie Thibodeau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

M. Kevin Haché participe à la réunion via téléphone.

**2. Vérification du quorum**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée à 19 h.

**3. Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune déclaration enregistrée.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

**19-CSR4-567 *Il est proposé par M. Luc Robichaud et appuyé de M. Jacques Boucher, que l'ordre du jour soit adopté tel que discuté.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président débute par présenter une mise en contexte des dernières démarches dans le dossier de la collecte des déchets solides dans la Péninsule acadienne.

En mars dernier, la CSRPA a autorisé l'élaboration d'une étude sur la mise en place d'une collecte gérée à l'interne. Cette démarche a été entreprise en grande partie en raison des hausses importantes subies lors du dernier appel d'offres pour le service de collecte, mais également en raison de la tendance vers la hausse sur l'ensemble de la province pour des services similaires.

La démarche d'une organisation publique d'étudier la viabilité de ses systèmes est saine et souhaitable. Nous avons le droit et le devoir de faire ces démarches, car nous avons comme responsabilité de toujours s'assurer que nos méthodes de prestation des services sont les meilleures pour nos résidents. L'exercice a été réalisé et elle a permis à nos membres de confirmer ou non s'ils souhaitent poursuivre le processus encore plus loin c'est-à-dire d'autoriser la CSRPA de faire un emprunt pour l'achat d'équipement de collecte dans l'optique que cette option soit celle retenue par les membres.

Lors de la dernière réunion, la municipalité de Tracadie a choisi de ne pas poursuivre le processus plus loin. Cette décision a été prise lorsqu'elle a choisi de ne pas voter en faveur de la demande d'autorisation d'emprunt. La CSRPA développe toujours l'ensemble de ses projets dans l'optique qu'elle servira l'ensemble de ses membres. Ce n'est

malheureusement pas toujours le cas et il faut être mesure de respecter les décisions de chacun.

Les autres communautés de la CSRPA ont démontré un intérêt de poursuivre le processus entamé. C'est pour cette raison que ce soir, suite à une révision des coûts, un amendement à la résolution initiale est possible. Les changements apportés seraient la précision des communautés qui ont démontré un intérêt à poursuivre le processus et bien sûr le montant de l'emprunt. Les frais entourant cet emprunt seraient uniquement répartis parmi les communautés participantes respectant ainsi la volonté de chacun. Les représentants de la Commission des emprunts des capitaux par les municipalités demandent que ce nouveau vote soit pris uniquement par les participants au nouveau projet.

Nous sommes conscients que des dossiers comme ceux-ci peuvent être difficiles. Nous en ressentons déjà les contrecoups. Toutefois, aucun projet ne justifie des gestes de menaces ou d'intimidation faits à nos employés ou encore aux membres du CA. Soyez assuré que ceux-ci seront rapportés immédiatement aux instances concernées.

On vous demande donc votre plus grande collaboration dans ce processus afin qu'il se poursuive dans le respect et dans la collaboration

#### 5. Dossier – Collecte des déchets solides

- **Vote – demande d'autorisation à la Commission d'emprunts de capitaux par les municipalités d'emprunter la somme de 1 973 000 \$ pour l'achat d'une flotte de camion de collecte des déchets ainsi que l'aménagement du site.**

**19-CSR4-568** *Il est proposé par M. Pius LeBouthillier et appuyé de M. Gilles Thériault, d'adopter la résolution suivante:*

**CONSIDÉRANT QUE** La Commission de services régionaux Péninsule acadienne a voté sur une proposition demandant l'élaboration d'une étude sur les coûts de mise en place d'une collecte des déchets gérée à l'interne afin que les membres puissent avoir accès aux informations essentielles pour une prise de décision éclairée quant à l'avenir de ce service;

**CONSIDÉRANT QUE** La Commission de services régionaux Péninsule acadienne devra effectuer une demande d'autorisation d'emprunt auprès de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour couvrir l'achat des équipements nécessaires à un service de collecte opérée par la commission pour les villages de Bas-Caraquet, Bertrand, Grande-Anse, Le Goulet, Maisonnette, Paquetville, Sainte-Marie-Saint-Raphaël, Saint-Isidore, Saint-Léolin, Neguac, les villes de Caraquet, Shippagan et Lamèque et les districts de services locaux du territoire de la CSRPA;

**CONSIDÉRANT QUE** Les coûts afférents à cet emprunt seront répartis, selon la méthode habituelle, parmi les communautés acquéreuses du service de collecte opérée par la commission;

**CONSIDÉRANT QUE** La Commission de services régionaux doit effectuer cette demande dans les plus brefs délais en raison des restrictions de temps imposées par les procédures de la Commission d'emprunt et de la mise en place de ce nouveau service.

**Résolution – autorisation d'emprunt**

Par la présente, la **COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX** demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter (ou de garantir le remboursement d'une somme empruntée ou de passer une entente de bail ou de bail avec option d'achat ou une convention d'achat) une somme maximale de 1 973 000 \$ devant servir aux fins suivantes :

<b>Fin</b>	<b>Somme</b>	<b>Durée</b>
<u>Services d'hygiène environnementale</u>		
Camions de collecte	1 793 000 \$	7 ans
Aménagement garage	180 000 \$	20 ans
Total	1 973 000 \$	

Pour : M. Jacques Boucher, M. Pius LeBouthillier, M. Alyre Ross, M. Benoit Savoie, M. Gilles Thériault, M. Yvon Godin, M. Jules Haché, M. Kevin J. Haché, M. Paul-Aimé Mallet, M. Luc Robichaud, M. Oscar Roussel, M. Georges R. Savoie.

Contre : M. Leroy Webster

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**6. Levée de la réunion**

Il est proposé par M. Pius LeBouthillier que la réunion soit levée à 19h15.

---

Georges R. Savoie, président

---

Mélanie Thibodeau, secrétaire